

# Cours professionnels ACD

## Mode d'emploi



**Document à l'usage des élèves et du corps enseignant de l'EPCL**

Ces informations ne sauraient se substituer aux dispositions légales et réglementaires qui seules font foi.

# Grille Horaire - Exemple de répartition

## 1<sup>ère</sup> année

	vendredi	
8h15		
9h00	sports	PCD
9h05		
9h50	A	B
10h10	soc. / Bureautique	
10h55	Economie	
11h00		
11h45		
11h50	Semestre 1	Semestre 2
12h35	Apprendre à apprendre	Société
13h00		
13h45		
13h50		
14h35	Français	
14h55		
15h40		
15h45		
16h30	Appui-tutorat	
16h35		
17h20		

## 2<sup>ème</sup> année

	mercredi
8h15	
9h00	Anglais 2 <sup>ème</sup> langue
9h05	
9h50	
10h10	PCD
10h55	
11h00	Société
11h45	
11h50	
12h35	
13h00	
13h45	Economie
13h50	
14h35	Français
14h55	
15h40	Français
15h45	
16h30	Appui-tutorat
16h35	
17h20	

## Dates des cours interentreprises

Vous êtes inscrit-e aux cours interentreprises par votre employeur.

Les dates des cours interentreprises vous seront communiquées au début de l'année scolaire.

- 4 jours de cours pendant le 2<sup>ème</sup> semestre entre février et avril
- 4 jours de cours pendant le 3<sup>ème</sup> semestre entre septembre et novembre

Vous serez convoqué-e directement par les organisateurs des cours interentreprises.

Les personnes en formation ne doivent pas subir de préjudices du fait de leur absence aux cours professionnels en raison de la fréquentation des cours interentreprises. Les écoles avisent néanmoins les maîtres d'apprentissage de l'absence des apprentis.

## Elèves en situation de difficulté personnelle

Les élèves présentant des difficultés particulières à cause d'une situation personnelle ou de problèmes de santé peuvent en informer le doyen pour envisager avec lui des solutions afin de leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions possibles.

# Conditions de promotion au terme de la 1<sup>ère</sup> année

La moyenne générale des notes de branche doit être égale ou supérieure à 4.

Branches	Moyenne des notes du 1er semestre S1 à 0.5	Moyenne des notes du 2ème semestre S2 à 0.5	Note de branche NB à 0.1	Coefficient de pondération
Français	S1	S2	$(S1+S2)/2$	1/7
Economie	S1	S2	$(S1+S2)/2$	1/7
Société <sup>1</sup> / Bureautique	S1	S2	$(S1+S2)/2$	1/7
PCD	S1	S2	$(S1+S2)/2$	2/7
CGB	S1	Pas de cours	S1	2/7
<b>Moyenne générale</b>			<b>NB / 7</b>	

<sup>1</sup> Pas de notes de société durant S1

## Conditions d'obtention de l'attestation fédérale

L'obtention de l'attestation fédérale nécessite d'obtenir une note globale égale ou supérieure à 4.

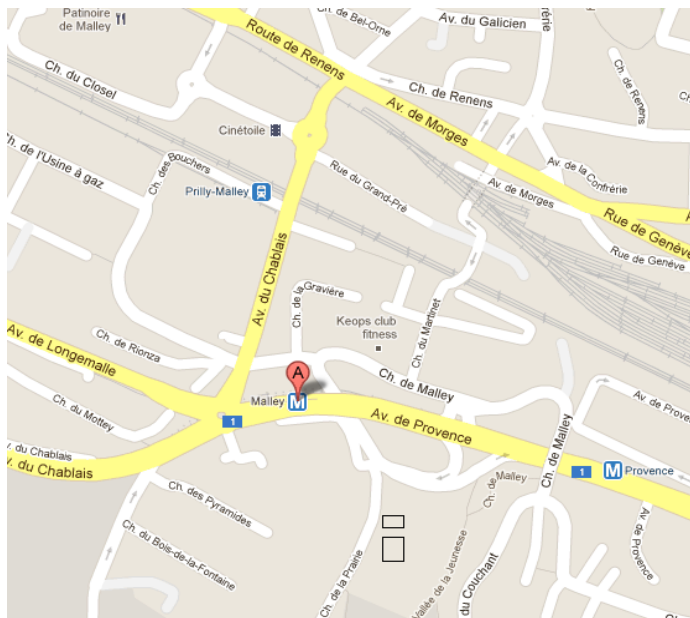
La note globale est calculée en effectuant la moyenne des notes de branche, en tenant compte des coefficients triples pour la partie professionnelle.

Branches		Note « école » (NE) (arrondie à 0.5)	Examens (notes arrondies à 0.5)	Note de branche (NB) (arrondie à 0.1)	Poids
<b>Partie scolaire</b> Chaque branche compte <b>simple</b> dans la moyenne globale	Français	Moyenne des 2 derniers semestres	Ecrit et oral	$(NE + E + O) / 3$	1/7
	Economie	Moyenne des 2 derniers semestres	Ecrit	$(NE + E) / 2$	1/7
	Société	Moyenne des 2 derniers semestres	Pas d'examen	NE	1/7
	PCD	Moyenne des 2 derniers semestres	Ecrit	$(NE + E) / 2$	1/7
<b>Partie professionnelle</b> Compte <b>triple</b> dans la moyenne globale	Travaux pratiques	Examen pratique (1/2) Appréciation de l'entreprise formatrice (1/5) Notes des cours interentreprises (1/5) Moyenne des notes scolaires CGB (1/10)			3/7
<b>Langue étrangère</b> Ne compte pas dans moyenne globale mais figure sur l'attestation	Allemand/ Anglais	Moyenne des 2 derniers semestres	Oral	$(NE + O) / 2$	

## Plan d'accès

### Ecole professionnelle commerciale de Lausanne

Site de la Vallée de la Jeunesse  
Ch. de la Prairie 11 - 1007 Lausanne



#### Depuis la gare de Lausanne :

- Prendre le Métro M2 qui relie la gare au centre ville (Flon)
- Prendre le Métro M1" au Flon (métro sud ouest lausannois) en direction de Renens ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

#### Depuis la gare de Renens :

- Prendre le Métro M1 (métro sud ouest lausannois) en direction de Lausanne ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

#### Depuis la gare de Prilly-Malley :

- Prendre l'avenue du Chablais direction giratoire de Provence (direction Lac)
- Tourner à gauche sur ch. de Malley
- Au croisement, tourner à droite sur ch. de la Prairie
- Continuer 100 m. A gauche vous trouverez les bâtiments de l'EPCL, ch. de la Prairie 11